

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'Examen BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE est constitué comme suit pour la session 2020-09 :

Président

Mme MICHELE TERRET
Inspecteur de l'Education Nationale de classe normale

RECTOR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-président

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE JURY

Mme CATHERINE BLANC

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX
COIFFURE

Mme MARIE-EMMANUELL MALET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LA MORLETTE CENON CEDEX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Membre professionnel

Mme SYLVIE LEFEBVRE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

M. KELIAN POUMEYROL

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 22 septembre 2020

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

